



Le Guide des aides en Nouvelle-Aquitaine

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

Innovation-Design et savoir-faire d'excellence : répondre aux nouvelles tendances

Publics concernés

Association , Entreprise , GIE - Groupement d'intérêt économique

Domaines secondaires

Innovation , Économie culturelle , Filières , Cuir, luxe , Artisanat

Entreprises aux savoir-faire d'excellence, intégrez le design au cœur de votre stratégie et améliorez votre performance et votre développement économique. Pour vous accompagner, répondez à l'AMI "Innovation-Design et savoir-faire d'excellence : répondre aux nouvelles tendances".

Échéances

Fin de dépôt des dossiers : 15 septembre 2022

Etude des dossiers : 15 septembre 2022

Objectifs

Accompagner, par une approche Design, des projets débouchant sur de nouveaux produits ou services et utilisant des savoir-faire d'excellence
Renforcer la compétitivité, l'adaptabilité des entreprises régionales et leur responsabilité environnementale

Favoriser les collaborations entre designers / initiatives individuelles / projets collectifs

Bénéficiaires

Entreprises de la filière Cuir Luxe Textile Métiers d'Art / savoir-faire d'excellence à titre individuel ou collectif
Associations à titre collectif

Montant

Pour l'aide à la maturation, si vous êtes accompagné par un designer missionné par la Région, vos dépenses sont prises en charge à 100 % dans un maximum de 4 jours design.

Pour les aides sectorielles (hors marché Designer), les dépenses éligibles sont :

- les dépenses de conseil d'un designer
- les dépenses de recherche et développement (équipements, études, vacations...)
- les dépenses d'étude et d'analyse
- les frais de mission (transport, hébergement, restauration)
- le temps de travail passé au développement du projet.

L'aide de la Région intervient sur des dépenses effectuées pendant 24 mois maximum et ce à partir du démarrage de l'action.

L'aide sera versée en deux fois : au démarrage sous forme d'avance et le solde à la remise du bilan.

Critères de sélection

Les critères pour la sélection des projets sont :

- la viabilité économique du projet
- le maintien / création d'emploi

De plus, une attention particulière sera portée aux projets qui favorisent :

- un levier pour le développement économique des entreprises concernées
- un caractère innovant sera étudié sous l'angle de réponse apportée à la situation des entreprises de la filière au Covid 19
- une contribution au Made In Nouvelle-Aquitaine
- un maintien / transmission d'un ou des savoir-faire qualifié(s) dans les métiers d'art défini par l'arrêté du 24 décembre 2015

une approche sociétale et environnementale

Comment faire ma demande ?

Pour candidater, vous devez :

télécharger le dossier de candidature ci-dessous,
le remplir et joindre les pièces justificatives,
renvoyer le dossier par mail à savoir-faire-excellence-na@nouvelle-aquitaine.fr avant le 15 septembre 2022